

Bulletin municipal 2026



SAINT CYRAN DU JAMBOT

SOMMAIRE

PAGE 3	INFORMATIONS PRATIQUES
PAGE 4	LE MOT DU MAIRE - ELECTIONS MUNICIPALES
PAGE 5	ETAT CIVIL - COMMÉMORATIONS
PAGE 6	TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2025
PAGE 8	TARIFS COMMUNAUX 2026
PAGE 9	CONSEIL MUNICIPAL
PAGE 10	RECENSEMENT MUNICIPALE
PAGE 11	PAROISSE - QI GONG
PAGE 12	MANIFESTATIONS SUR SAINT CYRAN
PAGE 16	L'AFFAIRE LECOZ
PAGE 20	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAGE 21	SIVOM
PAGE 22	FRANCE SERVICES - TRANSPORT À LA DEMANDE
PAGE 23	KIT D'URGENCE - ELAGAGE ENEDIS
PAGE 24	INFOS SUR L'URBANISME
PAGE 25	MICRO CRÉDIT
PAGE 26	CENTRE DE RESSOURCES DES 3 VALS
PAGE 27	CONTACTS UTILES
PAGE 30	DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

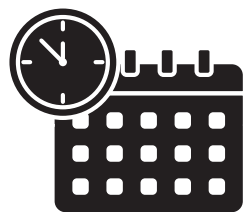
Responsable de la publication : Françoise FAUCHON
VERDIER

Mise-en-page - Rédaction : Pauline FARGENT

Impression : Imagidée à LOCHES (37)- Tirage à 120
exemplaires

Bulletin municipal n°24





AGENDA 2026

Janvier

vendredi 2: Vœux du Maire (Salle des Fêtes)
lundi 26: Distribution des sacs jaunes (Mairie)

Mars

samedi 7: Pot au feu (Salle des Fêtes)

Avril ou mai

pas de date précise : Course cycliste organisée par l'UC Martizay

Mai

vendredi 8 : commémoration du 8 mai 1945 (Eglise - cimetière)

Septembre

dimanche 20: randonnée pédestre, équestre et VTT

Octobre

dimanche 11 : brocante - vide grenier (Bourg)

Novembre

mercredi 11 : commémoration du 11 novembre 1918 (Eglise)

Décembre

vendredi 18 : arbre de Noël pour les enfants de la commune
(Salle des Fêtes)

Coordonnées :

6 Route de Châtillon
36700 SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT

Tél : 02 54 39 30 57
mairie.stcyrandujambot@orange.fr

Horaires :

Du lundi au jeudi :
De 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 16h30

Vendredi
De 8h30 à 13h30

Site internet :

www.saint-cyran-du-jambot.fr

Retrouvez toutes les
informations sur l'application
Panneau Pocket

Merci aux nouveaux arrivants sur la commune de se présenter à la
mairie, vous êtes les bienvenus



Pour les jeunes atteignant leur 16 ans : pensez à vous faire
recenser pour obtenir votre attestation.

**IMPORTANT pour vos inscriptions aux examens nationaux
ainsi qu'au permis**

Plus d'informations à la page 31

Le mot du Maire



L'année 2025 a été difficile, en raison de l'instabilité de notre gouvernement et des tensions liées aux conflits qui nous entourent. Cette situation engendre, pour chacun d'entre nous, un sentiment d'insécurité et de méfiance.

Dans notre commune, nous avons néanmoins pu réaliser plusieurs travaux, dont vous trouverez le détail dans ce bulletin.

Le début de l'année 2026 s'annonce, pour sa part, particulièrement chargé.

En février aura lieu le recensement de la population, une étape importante puisqu'elle détermine notamment le montant de nos dotations.

Puis, comme vous le savez, se tiendront les élections municipales les 15 et 22 mars.

À cette occasion, je laisserai ma place. J'ai été très heureuse de participer activement à la vie de la commune, mais j'aspire désormais à profiter pleinement de ma retraite.

Je tiens à remercier chaleureusement les conseillers municipaux qui m'ont accompagnée et soutenue tout au long de ces mandats, ainsi que les employés communaux, toujours disponibles et présents pour rendre service aux habitants.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026.

Elections municipales 2026

**Les prochaines élections municipales auront lieu les
dimanche 15 et 22 mars 2026.**



Le mode de scrutin sera un peu différent, en application de la loi du 21 mars 2025, puisque les listes de candidats dans les communes de moins de 1000 habitants devront être établies de manière paritaire. Chaque liste devra respecter la parité avec une alternance de candidats homme-femme.

Attention, il sera désormais impossible de rayer un nom, en rajouter ou modifier l'ordre des candidats.

Dans ce cas, le bulletin sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

**Pensez à vérifier si vous êtes bien inscrits sur les listes électorales :
soit en venant demander en mairie ou en ligne.**

L'inscription est possible jusqu'au 4 février en ligne et au 6 février en Mairie.

**Si vous êtes absents pour les dates de scrutin, vous pouvez toujours effectuer
une procuration (attention, le passage en gendarmerie, commissariat est
obligatoire même pour la procédure en ligne).**

Etat Civil

.....

Ils nous ont quittés....

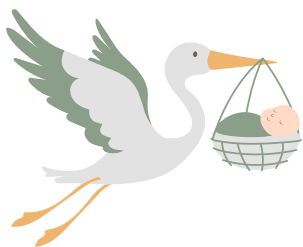


24 janvier 2025 : Mme BLAIN Suzanne née POITEVIN

26 février 2025 : M. LUCIER Michel

02 avril 2025 : Mme DELHAYE Thérèse

17 octobre 2025 : Mme SABARD Irène née DENIOT



Les naissances

31 juillet 2025 : Lysie-Rose BROMBERG

.....

Commémorations

Comme chaque année ont eu lieu les commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918.

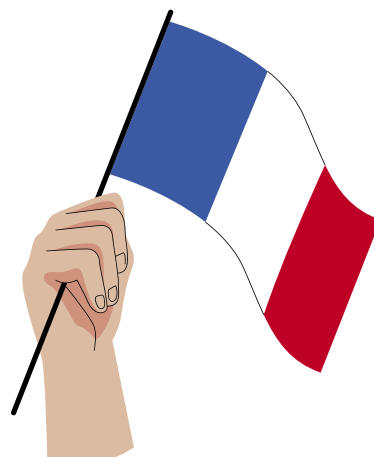
Un dépôt de gerbe a été effectué à notre monument aux Morts, situé au sein de notre église.



Commémoration du 8 mai 45



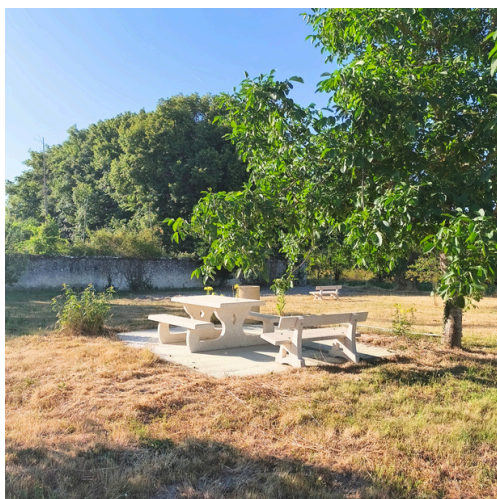
Commémoration du 11 novembre 1918



Travaux et investissements 2025



Réfection d'une partie de la Route du Bouquineau
par EUROVIA : 32 136,90 € TTC



Installation d'un banc et d'une table de pique nique sur la parcelle située
aux Gains (à côté du terrain de concours du lycée)
: 2 582,46 €

et aménagement d'un terrain de pétanque par Aymeric.

Construction d'une boîte à livres par notre
agent technique, Aymeric et notre stagiaire,
Kenan, que nous avons accueilli de
septembre à décembre.

Nous le remercions pour son
investissement et son travail.
Et nous remercions Bertrand FAYARD pour
le don du tonneau.





Réfection des peintures dans la Salle des Fêtes
et installation d'un panneau en liège pour la décoration
par RAVAL DECO (Clion-sur-Indre) : 13 019,42 €

Il y a également, comme chaque année, le curage des fossés et le nettoyage des
accotements qui a été fait par la SARL Mery (VILLEDOMAIN, 37) : 7 257,60 €
& par Bernard CRESPIEN : 1 080 €.
Sans compter, les cailloux et autres fournitures achetés pour réparer la voirie et
les chemins.



TRAVAUX PREVUS POUR 2025 :

- Réfection route de Chaudenay

**Comme nous l'avons précisé dans un de nos procès-verbaux
de séances de conseil municipal, nous demandons aux
habitants de notre commune de bien vouloir entretenir et
couper les arbres, branches ou toutes plantes pouvant
dépasser de leur propriété que ce soit sur la route, les
trottoirs ou dans les propriétés voisines.**

Merci à tous.

Tarifs 2026



Location Salle des fêtes

Habitant de la commune : 150 €

Habitant hors commune : 300 €

Possibilité d'avoir de la vaisselle sur place, salle disposant d'un système de chauffage-climatisation réversible

➔ 2 chèques de caution demandés : un de 1000 € pour des éventuelles casses dans la salle

et un de 200 € pour le ménage

Ils seront restitués après la vérification du bon fonctionnement du matériel.

➔ Fournir une attestation d'assurance couvrant le locataire (doit être au même nom que le contrat de location)

Cuisine : possibilité de cuisson 4 feux, 1 four à gaz et 1 four électrique, une grande chambre froide, un grand plan de travail, hotte aspirante, lave-vaisselle, un congélateur à tiroirs.



Cimetière

Tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2022

	Durée	Tarif
Emplacement (2m²)	30 ans	190 €
	50 ans	230 €
Case de columbarium	30 ans	400 €
	50 ans	480 €

Formulaire de demande de concession funéraire disponible en mairie.

Paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Taux d'imposition 2025

Taxe Foncière (bâti)

15,48 %

Taxe Foncière (non bâti)

33,24 %

Taxe d'Habitation

19,96 %

Séances du Conseil Municipal 2025

Conseil municipal du 28 mars

- Vote du compte de gestion 2024
- Vote du compte administratif 2024
- Approbation du budget primitif 2025
- Affectation du résultat
- Vote des taux d'imposition pour 2025
 - Taxe foncière bâti : 15,48 %
 - Taxe foncière non bâti 33,24 %
- Attributions des subventions aux associations
 - Souffles de soie : 50 €
 - Association sportive du collège Joliot Curie : 100 €
 - Comité Saint-Blaise : 500 €
 - LEAP Saint Cyran : 1000€
- Participation aux frais de la S.P.A. 36
 - 0,80€ par habitant (171 habitants) : 136,80€
- Cotisation Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Indre : 55 €
- Subvention pour organisation course cycliste à Saint Cyran par l' UC Martizay : 500 €
- Attribution de compensation : 17 277,84 € à verser à la communauté de communes
- Rapport annuel S.I.A.E.P.
- Devis pour la réfection des peintures de la salle des fêtes :
 - RAVAL DECO : 11 886,38 €
- Subvention pour le secours catholique de Châtillon : 100 €
- Subvention pour les établissements scolaires recevant des jeunes de notre commune :
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Joué-Les-Tours : 80 €
 - LEAP Boissay : 80 €
- Convention de partenariat avec Initiative Indre pour adhésion au micro-crédit : 100 €

Conseil municipal du 6 juin

- Redevance d'occupation du domaine public SDEI
- Participation au FAJD et au FSL :
 - Fonds d'Aide aux Jeunes : 24,50 €
 - Fonds de Solidarité Logement : 117,86 €
- Subvention pour organisation de la randonnée FiestaDeuche : 250 €
- Adhésion à l'association Transport Fer Val de l'Indre 2025 : 70 €
- Cotisation au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Indre : 115,50 €



Conseil municipal du 3 octobre

- Devis pour l'entretien du cimetière : APAJH Bridoré - 420 €
- Devis réfection de la route de Chaudenay pour 2026 : Eurovia - 33 985,91 € TTC
- Devis CARDIOP pour remplacement du défibrillateur : 1 219,20 €
- Subvention Sapeurs-pompiers Humanitaires
- Participation financière pour la mission locale : 207,90 €
- Tarifs salle des fêtes
- Rémunération de l'agent recenseur pour recensement de la population en 2026

Conseil municipal du 21 novembre

- Décision modificative sur le budget
- Devis pour remplacement d'un poteau à incendie par une bouche à incendie
- Aide financière pour la participation au TIEA
- Subvention aux établissements de formation



Recensement municipal

Le recensement municipal de la commune va avoir lieu en ce début d'année
du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

A partir du 15 janvier, vous allez recevoir dans vos boîtes aux lettres une notice pour répondre à l'enquête sur internet.

Vous aurez également la possibilité de remplir l'enquête en format papier suite au passage de notre agent recenseur, Mme BARRET Marie-Claude.

Votre participation au recensement municipal est **essentielle** car le résultat permet à l'Etat de calculer la participation aux dotations versées à la commune chaque année.



[illegible]

A low-angle photograph of the facade of the Basilica of Saint-Étienne in Limoges, France. The image shows the lower portion of the building, including the large arched windows and the base of the bell tower, which is topped with a golden cross. The sky is clear and blue.

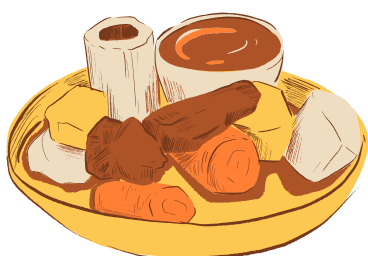
Tous mes vœux les meilleurs et que la paix soit avec vous tous

Permanence :
du lundi au vendredi, de 10h à 12h

[illegible]

Association bénéficiaire de Cap' asso

15 MARS 2025 : POT AU FEU

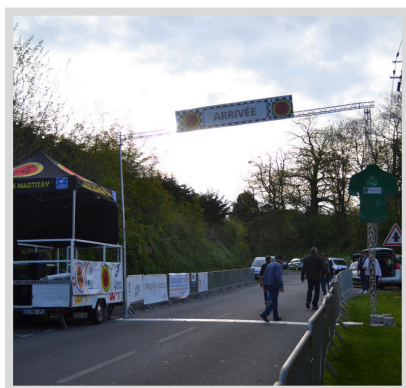


Le samedi 15 mars, le comité des fêtes organisait son pot au feu annuel.

Un repas plein de convivialité et une après-midi autour de nombreuses discussions.

Un grand merci aux personnes qui sont toujours présentes pour apporter leur aide et leur bonne humeur.

19 AVRIL 2025 : COURSE CYCLISTE



Le samedi 19 avril, l'Union Cycliste de Martizay en collaboration avec le Comité des Fêtes et de la municipalité a organisé une course cycliste sur les routes de Saint-Cyran-du-Jambot et de Saint-Hippolyte.

Cette course était la finale du Challenge Marc Sarreau.



Les catégories de U7, U9, U11, U13, U15 et U17 ont pu s'affronter sur les difficiles parcours proposés.

Pour les plus petits, des épreuves d'adresse leur étaient proposé grâce à l'organisation de l'école de cyclisme de Martizay.

Manifestations



Nous remercions toutes les personnes qui ont apporté leur aide pour permettre l'organisation de cet évènement ainsi que Marc SARREAU pour sa présence.



21 SEPTEMBRE 2025 : RANDONNÉE



Dimanche 21 septembre, le comité des fêtes organisait sa randonnée annuelle pour marcheurs, cyclistes et cavaliers.

Malheureusement, le temps n'étant pas de la partie, l'évènement n'a compté que 14 participants pour cette année.

Merci au lycée pour leur participation.

Manifestations

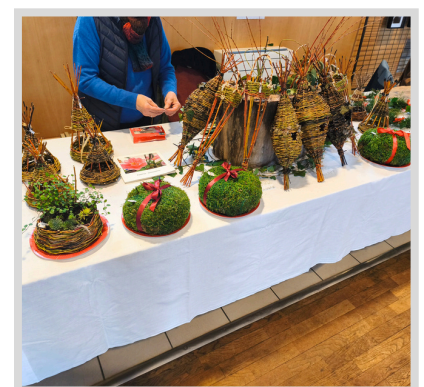
12 OCTOBRE 2025 : BROCANTE

Le beau temps était présent cette année pour accueillir les exposants pour la brocante annuelle du comité des fêtes.

Le jambon était, cette année, à une hauteur de 3,148 m.



19 DÉCEMBRE 2025 : MARCHÉ DE NOËL



Pour la troisième année, le lycée organise un marché de Noël dans notre commune. Nous félicitons les élèves qui ont organisé cette journée dans notre salle des fêtes.

Et merci aux exposants présents cette année.

Manifestations

19 DÉCEMBRE 2025 : ARBRE DE NOËL



Le Père Noël était présent le vendredi 19 décembre pour offrir leurs cadeaux de Noël à 13 enfants de notre commune de la part du comité des fêtes, âgés de 12 ans et moins.

La mairie a distribué, cette année, 49 colis aux personnes de plus de 70 ans.

Tout le monde s'est réuni autour d'un pot offert par la commune.



L'affaire Lecoq

Texte de Annie et Jean-Paul RAGOT, que nous remercions pour leur participation à notre bulletin depuis de nombreuses années.

Au début du printemps 1944 s'installe à Loches un certain docteur Jan venant de Compiègne qu'il a fui à cause des Allemands. Beau parleur, l'homme séduit. Il cherche à contacter les responsables de différents maquis locaux, mais il est éconduit. Qu'à cela ne tienne, il fonde son propre maquis sous le nom de maquis Lecoq, avec l'aide de deux résistants rescapés d'un maquis de l'Indre. L'homme a un certain charisme, il est enjôleur, surtout auprès des personnes qui ont une position dominante. Il recrute aisément hommes et femmes et, lors de sa plus forte expansion, le maquis compte jusqu'à 180 personnes.

Fin juin 1944, tout ce monde s'installe au château de Grand-Vaux, à Loches.

Alors commença de Juillet à Septembre 1944 une longue liste d'assassinats, de violences accompagnées de pillages, vols, exactions commis au nom de la Résistance. Numéraire (plusieurs millions de francs), or, bijoux de valeur, linges recherchés, riches habits offerts à certaines « demoiselles » et « dames » accompagnant le maquis, vins fins, bétail, volailles, automobiles... tout est bon à être « réquisitionné ». Des pseudos collaborateurs sont abattus sans enquêtes ni jugements, sur simples dénonciations. Certains de ses hommes subissent le même sort pour un mot de trop, ou encore ceux cherchant à fuir cet étrange individu et son non moins étrange maquis.

Au point de vue militaire, le maquis réalise une très éphémère libération de Loches (du 16 au 20 août), évidemment ponctuée par l'assassinat d'un commissaire place de Verdun, qui enquêtait sur le « capitaine » Lecoz.



Le "Capitaine" Lecoq.

Mais les colonnes allemandes remontent du sud-ouest en force, Lecoq se replie sur Saint-Hippolyte et occupe le château de Vitray. Il a des accointances à Saint-Cyran-du-Jambot, notamment au lieu-dit Le Val-au-Boeuf. Là, demeure dans l'une des habitations la famille Ury, très proche du « capitaine ». Le 24 août une petite bande dirigée par Lecoq arrive à Saint-Cyran afin d'arrêter Charles Quintard, suspecté de collaboration, et qui reçoit de la part du « capitaine » un violent coup de poing dans la figure. Le 26, ils reviennent, pillent l'épicerie de Georges Poitevin qui tient également un bar. Mme Ury qui accompagne Lecoq demande à Madeleine Poitevin :

- Je voudrais du chocolat.
- Du chocolat ! Je n'en ai point.
- Si c'était Mme X qui vous en demandait, vous en trouveriez bien !



Puis Lecoq se jette sur Georges Poitevin, le fait tomber et lui assène un coup de pied dans le ventre d'une telle violence qu'il affirmera en ressentir des séquelles jusqu'à son décès en 1979.

Puis l'équipe prend la route de Vitray. A la montée du cimetière, un tombereau tiré péniblement par un cheval dirigé à pied par Fernand Marais, contraint le véhicule à une vitesse fort réduite. Surexcité, Lecoq sort de la voiture, pistolet en main et, braquant Fernand Marais, hurle :

- tu dégages ou je te tire une balle dans la tête !!

Il ne faut surtout pas prononcer un seul mot...

Un autre jour, on pille chez M. Jean d'Hausen...

Mais les Allemands sillonnent toujours les routes, remontant vers le nord-est. Le 22 août commence une bataille à Saint-Hippolyte opposant l'ennemi aux hommes du 1^{er} Régiment de France (1) et au maquis Lecoq. Après la bataille, ce dernier est accusé de ne pas avoir été très ardent. Douze hommes du 1^{er} Régiment de France y laissent la vie, aucune perte chez Lecoq.



Le 5 septembre, il est décidé de quitter le château de Vitray pour un château beaucoup plus vaste et plus prestigieux : le château du Mousseau à Orbigny. Lecoz y tient table ouverte avec ses proches lieutenants et reçoit d'une manière très affable quelques personnalités liées à la Résistance.

« Il fait les choses en grand seigneur, dira l'une d'entre elles. C'est vrai que la grande salle du château s'y prête et qu'il se trouve obligé de se conduire à la manière des nobles. Peuchère, quel repas ! Rien n'y manquait : plats cuisinés, vins fins, jeunes et belles serveuses. Quel sacré gaillard que ce Lecoz ! ... »

Mais le territoire se libérant peu à peu, des autorités officielles issues de la Résistance se mettent en place. La personnalité de Lecoz, ses exactions, son comportement de véritable despote, la terreur qu'il inspire dans la région font que, le 22 septembre, un mandat d'arrêt est lancé contre lui.

Lecoz comprend qu'il faut vite disparaître, gagner le front dans l'est de la France, faire quelques actions d'éclat qui redoreront son blason.

On le retrouve à Besançon. Toujours beau parleur, il réussit à entrer en contact avec le Maréchal de Lattre de Tassigny commandant le 1^{ère} Armée Française et finit par déjeuner avec lui. Le maquis Lecoz est alors incorporé au 1^{er} Bataillon d'infanterie de cette armée. Tous ses hommes poursuivront la guerre contre les Allemands, se battant avec courage, comme l'écrira le Maréchal de Lattre dans son ouvrage sur l'histoire de la 1^{ère} Armée Française. Lecoz s'est trouvé une mission qu'il pense rédemptrice : lever et fournir de nouveaux volontaires dans les rangs de la 1^{ère} Armée Française.

Enthousiaste, sûr de lui, il retourne en Touraine, organise un bal à Perrusson dans la nuit du 22 au 23 octobre 1944 afin d'y réunir toute une classe d'âge. Mais l'époque a réellement changé, le droit commence à reprendre le dessus. Un traquenard lui est tendu dans un café de Saint-Jean-Saint-Germain où il commet l'erreur de se rendre sans ses éternels gardes du corps. Arrêté par la police, il est conduit à Angers à la maison d'arrêt du Pré-Pigeon.



Différentes identités de Dubosq

L'information commence. Son identité est percée : il s'appelle en réalité Georges, Gaston, Raoul Dubosq. Depuis l'âge de 13 ans, c'est une longue suite d'internements pendant lesquels par ailleurs il prépare le brevet élémentaire et est reçu. Incorporé aux Bataillons d'Afrique, il sort caporal infirmier. Mais il est incorrigible, voire irrécupérable. Il recommence ses vols, escroqueries, voire meurtre, puis une collaboration temporaire avec la gestapo.

Le procès s'ouvre le 16 octobre 1945. Lecoze paraît sur une civière, entouré d'un médecin et de trois infirmières, car depuis plusieurs mois, discrètement, il s'infecte volontairement à l'aide d'une aiguille contaminée.

Puis c'est le réquisitoire du commandant Livinec qui demande la peine de mort pour l'accusé. Le jury confirme après délibération. Lecoze est fusillé le 14 mai 1946 dans la cour de la prison d'Angers, sa civière appuyée debout contre le mur...

(1) Le 1^{er} Régiment de France était un élément de l'armée d'armistice autorisée par les Allemands, essentiellement pour le maintien de l'ordre. A la Libération, la troupe passa dans sa quasi-totalité à la Résistance.



Le Coz, sur sa civière, photographié au com...

Bibliographie :

- *La Nouvelle République de mai 1946.*
- *L'affaire Lecoze – par Alfred Hangouet*
- *Un dossier noir de la Résistance : le maquis Lecoze – par Bernard Briaïs.*





SIVOM



Transports scolaires :

La Région poursuit le financement du transport scolaire dans notre secteur, permettant ainsi aux élèves de rejoindre quotidiennement leurs établissements respectifs : l'école Henri Cosnier, l'école Saint-Joseph et le collège Joliot Curie.

À la suite de demandes exprimées par certaines familles et communes, des ajustements ont été réalisés sur les circuits existants, impliquant la création ou la suppression de certains arrêts.

L'organisation des circuits et les inscriptions aux transports scolaires sont effectuées en étroite coordination avec la Région, qui reste l'autorité compétente en la matière.

Enfin le SIVOM remercie l'ensemble des partenaires impliqués dans l'organisation des transports scolaires, notamment la Région et les Transports Moreau 36.

Le minibus 9 places :

Le SIVOM met à disposition du public un minibus de 9 places.

Les associations ou particuliers intéressés peuvent contacter le SIVOM par téléphone au **02 54 38 99 70** ou par mail à l'adresse suivante : sivom@chatillonnais-en-berry.fr.

Le SIVOM remercie l'ensemble des professionnels qui ont choisi de promouvoir leur activité en réservant un espace publicitaire sur le minibus. Tous les emplacements publicitaires sur le minibus ont été pourvus.

L'équipe du SIVOM souhaite à toutes et à tous une agréable fin d'année.



LOCATION MINIBUS 9 PLACES

Le SIVOM à la carte du Châtillon-sur-Indre propose aux associations, clubs, établissements scolaires, collectivités ET AUX PARTICULIERS des 15 communes adhérentes un **MINIBUS 9 Places**.

Tarif de location : 0,25 € / km parcouru
Frais de gazole à la charge de l'utilisateur

Si vous souhaitez louer le minibus, contacter le SIVOM à la carte :
1 rue Maurice Davaillon 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
Tél : 02 54 38 99 70
Mail : sivom@chatillonnais-en-berry.fr



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

France Services Châtillonnais-en-Berry

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? L'espace France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches.

8 Place John Stewart de Buchan (Place du Marché, dans les locaux de la Médiathèque)
36700 CHATILLON-SUR-INDRE
Tél : 02 54 38 29 05

Lundi : 14h00 - 18h00
Mardi : 9h00 - 12h00 & 14h00 - 17h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 9h00 - 12h00 & 14h00 - 17h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 & 14h00 - 18h00

Conseiller numérique

Suite aux questionnaires remplis par les habitants de la commune, nous avons constaté un intérêt certain concernant l'usage du numérique.

Depuis juillet 2022, chaque mardi, le conseiller numérique de la communauté de communes anime des ateliers à la mairie de Saint Cyran pour les personnes inscrites. Il est toujours possible de s'y inscrire si vous êtes intéressés.

Pour toute information, vous pouvez le contacter au 07 89 04 83 98

REMI : Transport à la demande

CONNECTEZ-VOUS
sur Rémi Centre-Val de Loire
et consultez les horaires
et les points d'arrêt de
LA LIGNE RÉGULIÈRE
800

Rémi+ à la demande

ACCESSIBLE À TOUS !

**RÉMI + À LA DEMANDE VOUS EMMÈNE
VERS LES VILLES PRINCIPALES DE VOTRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Appelez le centre
de relations usagers Rémi, au
0 806 70 33 33 Service gratuit
* prix appel

du lundi au samedi de 6 h à 20 h

Les réservations doivent être effectuées
au plus tard la veille du déplacement
avant 17 h. Pour le lundi, pensez à
réserver dès le vendredi avant 17 h.

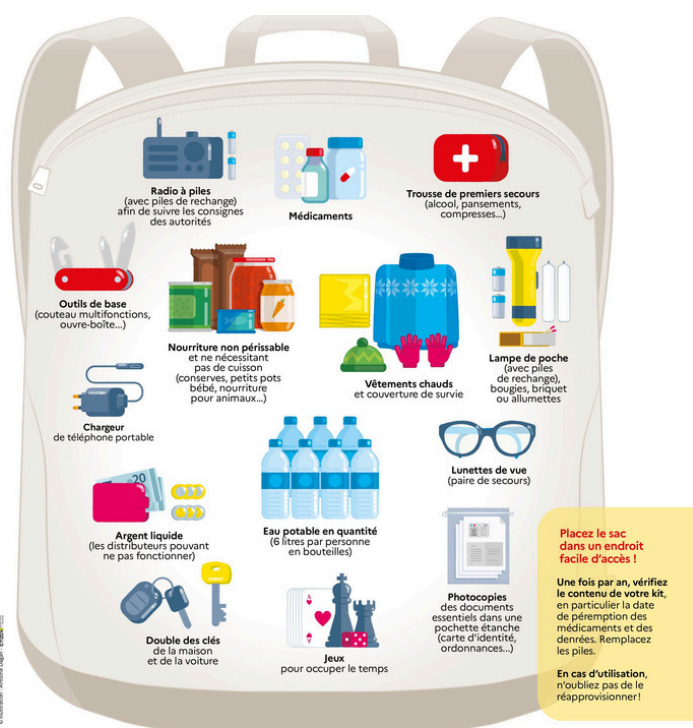
Plus d'informations sur
www.remi-centrevalde Loire.fr

LA PRISE EN CHARGE S'EFFECTUE À VOTRE DOMICILE

J'HABITE JE VAIS

JOURS	ALLER	POINT D'ARRÊT	RETOUR
	ARRIVÉE À CLION-SUR-INDRE		DÉPART DE CLION-SUR-INDRE
LUNDI AU VENDREDI	7 H 25	BOURG (CENTRE) CORRESPONDANCE LIGNE 800 VERS CHÂTEAUROUX	19 H 10
	6 H 45	BOURG (CENTRE) CORRESPONDANCE LIGNE 800 VERS LOCHES	19 H 05
MERCREDI	9 H 45	MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE	12 H
		CLION CENTRE	
	ARRIVÉE À CHÂTILLON-SUR-INDRE		DÉPART DE CHÂTILLON-SUR-INDRE
VENDREDI	9 H 45	CENTRE HOSPITALIER	12 H
		MARCHÉ/CC DU CHÂTILLONNAIS EN BERRY (PLACE DU MAIL)	
		CENTRE COMMERCIAL (Intermarché)	

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.



En situation de crise, les autorités peuvent ordonner une évacuation immédiate ou recommander de rester chez soi en attendant les secours. Dans les deux cas, il est essentiel d'avoir préparé un kit d'urgence qui vous permettra d'être autonome pendant 3 jours.

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes.

Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours.

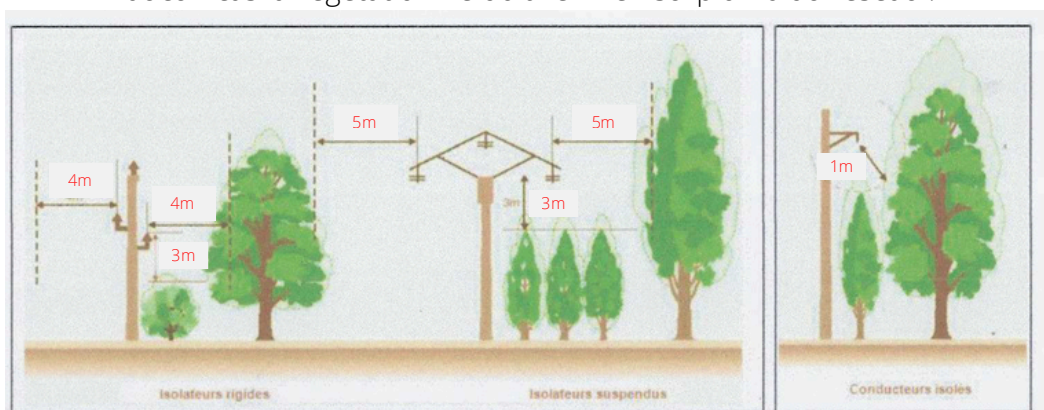
Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

ENEDIS : point sur l'élagage

ENEDIS procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir la **sécurité** des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite, et la **qualité** de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.

Pour votre sécurité, la société vous rappelle que si vous souhaitez effectuer par vos propres moyens l'élagage, les travaux doivent être réalisés en conformité avec les arrêtés techniques en vigueur relatif aux travaux à proximité d'une ligne électrique, notamment la procédure dite de DT-DICT.

Rappel des distances minimales de recul de la végétation par rapport au réseau Haute Tension 20 kV (HTA). En aucun cas la végétation ne doit venir en surplomb du réseau :

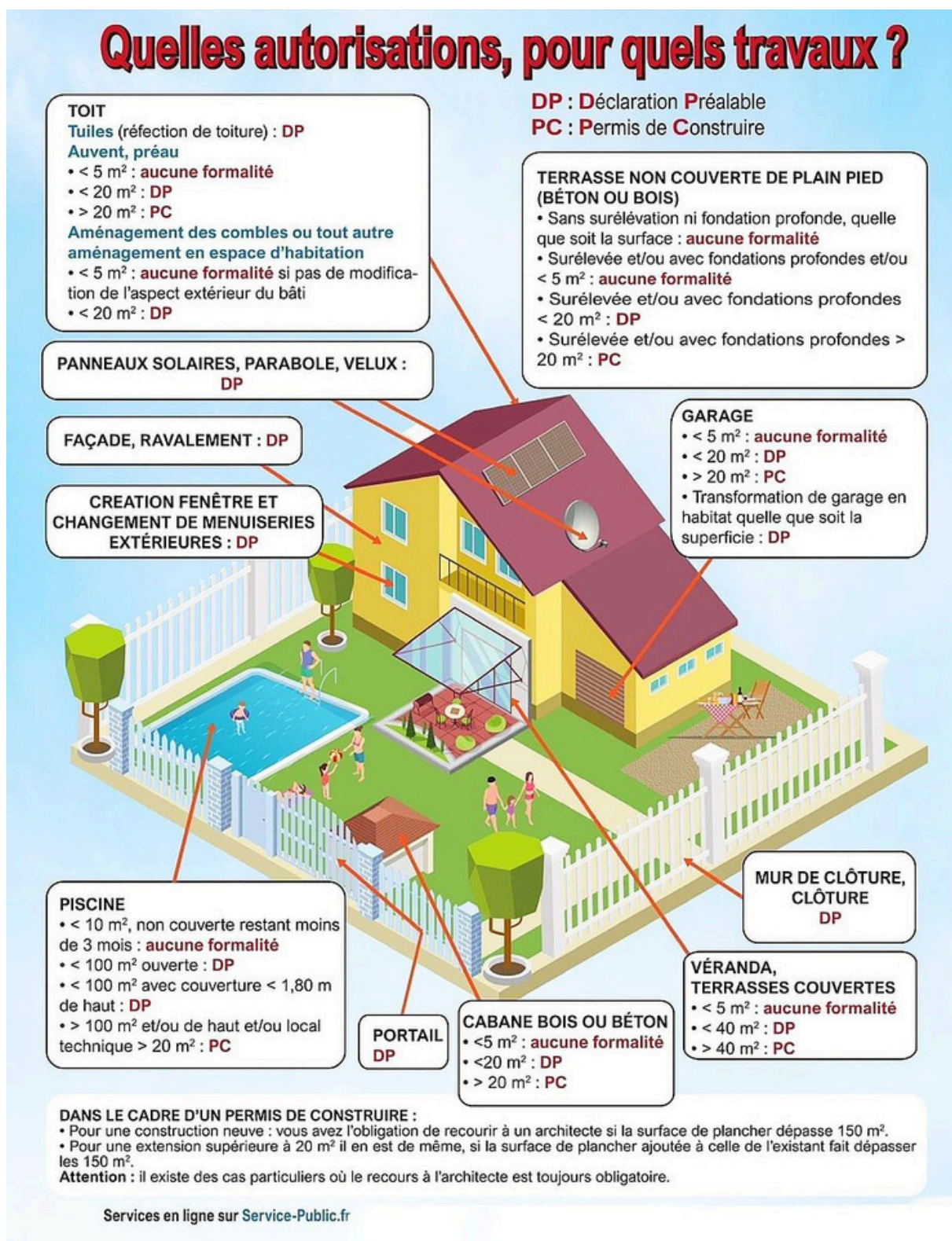


Le traitement des branches coupées est le suivant :

1er cas : la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine public. Les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

2ème cas : la végétation est en domaine privée et le réseau est en domaine privé. Les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

3ème cas : ma végétation est en domaine public. Les bois et branches coupés sont évacués systématiquement sauf si un accord a été négocié avec la collectivité pour le rangement et l'évacuation.



Installation de panneaux solaires

Il est indispensable d'effectuer une déclaration pour vos travaux d'installation de panneaux photovoltaïques quelle que soit leur puissance dès lors qu'ils sont placés à plus d'1,80 m du sol.

Pour les installations photovoltaïques au sol, la déclaration est obligatoire si la puissance est supérieure à 3 kWc.

Pour choisir votre installateur, privilégiez un installateur certifié RGE.

Un ensemble de solutions pour vous accompagner face à toutes les situations !

POUR QUI ?

Les personnes exclues du crédit bancaire classique mais disposant d'une capacité de remboursement et portant un projet d'insertion professionnel ou social (bénéficiaires potentiels : allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi indemnisés, travailleurs précaires en CDD ou en intérim etc.).

POUR QUOI FAIRE ?

MOBILITÉ

Achat/réparation de véhicule, permis de conduire etc.



FORMATION

Aide-soignant, conducteur de poids lourds bus, CAP...



ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

Achat de mobilier de première nécessité (réfrigérateur, table et chaises, lit etc.).



SANTÉ

Soins dentaires, lunettes, prothèses auditives etc.



LOGEMENT

Cautiion du 1er mois de loyer, petit travaux, travaux de rénovation énergétique, caravane etc.



ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

Frais d'avocat dans le cadre d'une procédure de divorce, frais d'obsèques etc.



ÉNERGIES

Dépenses d'énergies (fioul, granulés...), régularisation de factures



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Jusqu'à 12 000 € pour des travaux de rénovation énergétique

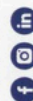


Découvrez si vous êtes éligible au micro-crédit personnel

www.initiative-indre.com

6/8 rue Jean Jacques Rousseau, 36000 Châteauroux

02 54 36 58 67



Le Micro-Crédit Personnel

Un coup de pouce pour financer vos projets



Véhicule



Équipement de la maison



Rénovation énergétique



Dépense de santé



Travaux



Formation

Financement possible jusqu'à **12 000 € ***
Délais de remboursement maximum de 84 mois.



02 54 36 58 67

www.initiative-indre.com

Réseau Initiative INDRE

*soumis à conditions contacter nous pour plus d'informations



SERVICES PUBLICS

Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry / SIVOM

1 Rue Maurice Davaillon Tél : 02 54 39 01 16
36700 CHATILLON-SUR-INDRE
communautedecommunes36700@orange.fr
cdcdechetsmenagers@orange.fr
Tél SIVOM : 02 54 38 99 70
Lundi, mardi et jeudi : 9h - 12h & 14h - 17h
Mercredi et vendredi : 9h - 12h

Déchetterie "Le Porteau"

Du 01/10 au 30/03 :

Lundi et mercredi : 13h - 17h

Samedi : 8h - 12h30 & 13h30 - 17h

Du 01/04 au 30/09 :

Lundi et mercredi : 13h - 17h30

Samedi : 8h - 17h

Accès sur présentation carte de déchetterie ou redevance Ordures Ménagères

Gendarmerie Nationale

1 Place de la Résistance 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
Tél : 02 54 38 23 00 ou le 17
Lundi et vendredi : 8h - 12h

Trésorerie - SGC Le Blanc

14 Rue Jules Ferry 36300 LE BLANC
Tél : 02 54 37 01 70
sgc.le-blanc@dgifp.finances.gouv.fr

La Poste

19 Boulevard du Général Leclerc
36700 CHATILLON-SUR-INDRE
Tél : 02 54 38 71 15
Du lundi au vendredi : 8h45 - 12h & 14h - 16h45
Samedi : 8h45 - 12h

Presbytère

27bis Rue Nord 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
Tél : 02 54 38 75 56

France Services

8 Place John Stewart de Buchan (Place du Marché,
dans les locaux de la médiathèque)
36700 CHATILLON-SUR-INDRE
Tél : 02 54 38 29 05

URGENCES

Police secours	Tél : 17
Pompiers	Tél : 18
SAMU	Tél : 15
Accueil Sans abri	Tél : 115
Allo Enfance maltraitée	Tél : 119
Enfants disparus	Tél : 116 000
Appel d'urgence européen	Tél : 112
SOS Femmes battues	Tél : 3919
Pharmacie de garde	Tél : 3237
SOS Amitié	Tél : 02 47 54 54 54
Centre Antipoison	Tél : 08 25 81 28 22
Ecoute Alcool	Tél : 0 811 91 30 30
Drogue Info Service	Tél : 0 811 23 13 13
Centre Grands Brûlés	Tél : 02 47 47 81 34
France Télécom Dépannage	Tél : 10 15
EDF Dépannage	Tél : 0 810 333 036
GDF Dépannage	Tél : 0 810 433 036
SAUR Dépannage	Tél : 05 87 23 10 09
Allo Service Public	Tél : 39 39
Vol / perte chèquiers	Tél : 08 92 68 32 08
Vol / perte carte bancaire	Tél : 08 92 70 57 05
Stop Djihadisme	Tél : 08 00 00 56 96

SAUR : Tél : 05 87 23 10 00
Service Eau potable & Assainissement collectif
clientele.ppl@saur.com Tél : 02 44 71 05 50
Service Assainissement non collectif
anc.indre@saur.com Tél : 02 54 34 23 89
Permanences téléphoniques :
lundi 13h30 - 17h & jeudi 8h - 12h
Service de demande de travaux sur le réseau
travaux.pdl@saur.com



SOCIAUX

MSA Berry-Touraine

19 Avenue de Vendôme - CS 72301
41023 BLOIS Cedex Tél: 02 54 44 87 87
www.msa-berry-touraine.fr

Pôle Emploi

Pour s'inscrire, obtenir des informations
personnalisées : composer le 39 49
ou prendre rdv sur : www.pole-emploi.fr

Sécurité Sociale

Permanence assurée à Buzançais (Circonscription
du Travail Social - Promenade des grands jardins)
le 2ème lundi du mois - Sans RDV
14 Rue Claude Nicolas LEDOUX
36000 CHATEAUROUX Tél : 36 46

CARSAT Centre Val de Loire

Buzançais (Circonscription du Travail Social -
Promenade des grands jardins)
Accueil sur RDV uniquement Tél : 39 60

Présence Verte

35 Rue de Mousseaux 36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 29 45 42
www.presence-verte.fr
Du lundi au jeudi : 9h - 12h & 13h30 - 17h
Vendredi : 9h - 12h & 13h30 - 16h

Direction de la Prévention et du Développement Social (DPDS)

Sur RDV à Châtillon-sur-Indre
Mardi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 17h
Tél : 02 54 84 05 24

Familles Rurales

10 Rue Alain Fournier 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
Tél : 02 54 39 35 79

Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

Permanence à Châtillon, le 2e et 4e jeudi du mois
de 10h à 11h30
Tél : 0 810 25 36 10
www.caf.fr

Conciliateur de justice

Permanence à Châtillon sur Indre
2 mercredi par mois de 14h à 16h
Renseignements à la mairie de Châtillon
Tél : 02 54 38 75 44

SANTÉ

Centre Hospitalier local

Hôpital de Châtillon sur Indre
13 Avenue de Verdun Tél : 02 54 02 33 33
Hôpital de Loches
1 Rue du Docteur Paul Martinais Tél : 02 47 91 33 33

Médecins généralistes

Frédéric CLUZEAU Tél : 02 54 38 76 16
11 Route de Châteauroux 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Maison Médicale Châtillon Tél : 02 54 38 76 05
Maison Médicale Clion-sur-Indre Tél : 02 54 38 61 72

Pharmacies

Le Donjon Tél : 02 54 38 74 67
1 Place de la Résistance 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Poitevin Tél : 02 54 38 71 83
61 Rue Grande 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Pharmacie de Clion Tél : 02 54 38 64 94
4 Rue du Mail 36700 CLION-SUR-INDRE

Cabinets d'infirmiers

F. FONTAINE, D. LERVAT Tél : 02 54 38 92 07
S. DABE, K. SAUVAGEON Tél : 06 45 63 87 17
Maison Médicale 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

S. MODDE, S. BUFFETEAU Tél : 02 54 84 23 22
Tél : 06 62 03 60 67
14 Rue du Nord 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

M. VAN HASSELAAR Tél : 02 54 38 60 87
Maison Médicale 36700 CLION-SUR-INDRE

AUTRES SERVICES DE SANTÉ

Ostéopathe

Alexis WLODAREK Tél : 02 54 28 58 55
Maison Médicale 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Dentiste

Mihail NAZARIA Tél : 09 83 53 53 79
40 Route de Tours 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Pédicure-podologue

Sylvie HERSANT-CARN (mardi)
Maud LEFEVRE (vendredi)
Tél : 02 54 38 87 34
Maison Médicale 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Ortophoniste

Murielle JACQUES Tél : 02 54 38 75 63
Maison Médicale 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Ophtalmologue

Ismet BEKHECHI Tél : 02 54 02 30 55
Maison Médicale 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Ambulances

- Berry Ambulances Tél : 02 54 38 83 80
6 Rue Bauduit 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
- Ambulances Pottier Tél : 02 47 94 01 01
32 rue des Sables de Beauregard
36700 CHATILLON-SUR-INDRE
- Sainson-Bigot Tél : 06 19 18 72 9
19 route de Tours 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Diététicienne

Audrey MARTIN Tél : 06 74 76 57 99
Maison médicale 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Psychologue

Sophie GUILLOT-BENNOIN Tél : 06 23 29 42 93
2 rue Grande 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Sophrologue

Annick COSSON Tél : 06 88 79 38 90
12c rue Paul Langevin 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Une équipe Alzheimer à domicile
Renseignements au 02 54 02 33 26
ou esa@ch-chatillon.fr

ÉCOLES & CRÈCHES

Lycée Agricole privé Tél : 02 54 02 22 50
LEAP Saint Cyran
1 Route de Châtillon 36700 SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT

Ecole Henri Cosnier Tél : 02 54 38 73 63
6 Place Henri Cosnier 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Ecole Jules Ferry Tél : 02 54 38 77 61
6 Place Henri Cosnier 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Ecole privée Saint Joseph Tél : 02 54 38 76 53
29 Rue Bellevue 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Collège Joliot Curie Tél : 02 54 38 71 17
1 Rue Joliot Curie 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Crèche Les Petits Ecureuils Tél : 08 99 88 21 54
1 Rue Edouard Branly 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

COMMERCES & SERVICES DIVERS

A Saint Cyran du Jambot

EURL CAILLER -Charpentier	Tél : 06 64 48 57 89
GALLAND Père et Flis	Tél : 02 54 39 30 90
Plombier Chauffagiste	
Chambres d'hôtes / Gîte	Tél : 02 54 39 38 17
Mme VANHEEGHE	
M. LAMUSSE - Naturopathe	Tél : 06 37 20 27 33
Mme JOLLY - Qi-Gong	Tél : 06 56 83 13 43
Pension canine -	Tél : 06 84 72 19 88
M & Mme BROMBERG	
Tailleur de pierre, maçonnerie	Tél : 06 95 48 86 02
traditionnelle - Famille GUITTON	
Serrurerie - métallerie & petits	Tél : 06 08 83 12 31
travaux - Erwan TRANQUART	

A Châtillon sur Indre

La Poste	Tél : 02 54 38 71 15
La paroisse	Tél : 02 54 38 75 56
Cabinet Vétérinaire	Tél : 02 54 38 76 24
Auto-école Mag Formation	Tél : 02 54 39 02 86
Pompes Funèbre Châtillonnaises	Tél : 02 54 38 90 64
Pompes Funèbres Legrand	Tél : 02 54 38 61 60
Marbrerie SARL COLOSIO	Tél : 02 54 38 90 64
Notaire SCP Luthier	Tél : 02 54 38 70 39



CARTE D'IDENTITÉ

- Où ? dans une mairie disposant d'une station biométrique
La plus proche se situe à Châtillon-sur-Indre, sur RDV (vous pouvez prendre rdv en ligne sur le site www.chatillon-sur-indre.fr, Rubrique "La Mairie" - "Papiers d'identité")
Pré-demande à faire en ligne sur ants.gouv.fr
- Documents à fournir ?
2 photos d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois
Pour une 1ère carte, copie intégrale d'acte de naissance (de - de 3 mois)
- Durée de validité ? 15 ans (10 ans pour les mineurs)
Attention, pour les cartes délivrées entre le 02/01/04 et 31/12/13, la prolongation de 5 ans de la carte est automatique (si vous prévoyez un voyage à l'étranger, certains pays n'acceptent pas cette prolongation)

PASSEPORT

- Où ? dans une mairie disposant d'une station biométrique
La plus proche se situe à Châtillon-sur-Indre, sur RDV (vous pouvez prendre rdv en ligne sur le site www.chatillon-sur-indre.fr, Rubrique "La Mairie" - "Papiers d'identité")
Pré-demande à faire en ligne sur ants.gouv.fr
- Documents à fournir ?
2 photos d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois
Pour une 1ère carte, copie intégrale d'acte de naissance (de - de 3 mois)
- Tarifs ?
 - plus de 18 ans : 86 €
 - de 15 à 18 ans : 42 €
 - moins de 15 ans : 17 €

EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE

- Où ?
 - en ligne, sur le site www.casier-judiciaire.justice.gouv.fr/
 - par courrier, en envoyant le Cerfa 10071*05 à l'adresse : Casier Judiciaire national 44079 NANTES Cedex 01

CARTE GRISE

- Où ? démarche à faire en ligne sur le site immatriculation.ants.gouv.fr
- Documents à fournir ?
Justificatif de domicile de moins de 3 mois
Certificat de vente
Carte grise barrée et signée par le vendeur
Carte identité en cours de validité ou permis de conduire
Certificat de non-gage (si changement de département)
Photocopie du PV de contrôle technique

DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE

- Où ? démarche à faire en ligne sur le site ants.gouv.fr
- Documents à fournir ?
Permis de conduire ou déclaration de perte
Justificatif de domicile de moins de 3 mois
2 photos d'identité
Carte identité en cours de validité
En cas de perte ou de vol, timbre fiscal de 25 €

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

- Où ?
 - démarche à faire en ligne, sur service-public.fr
 - à la mairie de votre domicile
 - Documents à fournir ?
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Carte identité en cours de validité
 - En mairie, remplir le *Cerfa 12669-02*
-

RECENSEMENT CITOYEN

Concerne les jeunes de 16 ans afin d'obtenir leur attestation de recensement, demandée pour toute inscription à un examen national (BAC, permis....)

Recensement à faire à compter de 16 ans et dans les 3 mois suivant l'anniversaire

- Où ?
 - démarche à faire en ligne, sur service-public.fr
 - à la mairie de votre domicile
 - Documents à fournir ?
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Carte identité en cours de validité
 - Livret de famille
-

URBANISME

Pour toute demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire ...), vous pouvez les déposer :

- soit sous format papier, directement en mairie, pendant les horaires d'ouverture
 - soit par voie électronique, sur l'adresse mail suivant : mairie.stcyrandujambot@orange.fr
-

ETAT CIVIL

Déclaration de naissance : se fait dans la mairie du lieu de naissance, dans les 3 jours qui suivent sur présentation du livret de famille ou carte d'identité, et du certificat de naissance

Reconnaissance : se fait dans n'importe quelle mairie sur présentation d'une pièce d'identité

Déclaration de décès : se fait dans la mairie du lieu de décès sur présentation du livret de famille ou d'une copie d'acte de naissance du défunt, du certificat de décès, d'une pièce d'identité

Copie d'acte d'état civil : se fait dans la mairie possédant l'acte sur présentation des informations suivantes : date de l'évènement, nom et prénom de l'intéressé, motif de la demande, lien de parenté avec l'intéressé (attention, pour certains actes, il faut y être autorisé)

si vous ne pouvez pas vous déplacer pour récupérer la copie, merci de fournir votre adresse postale à laquelle la copie peut être envoyée (aucun envoi par mail ne sera possible)





La municipalité de Saint-Cyran-du-Jambot vous souhaite une
Bonne année 2026

